

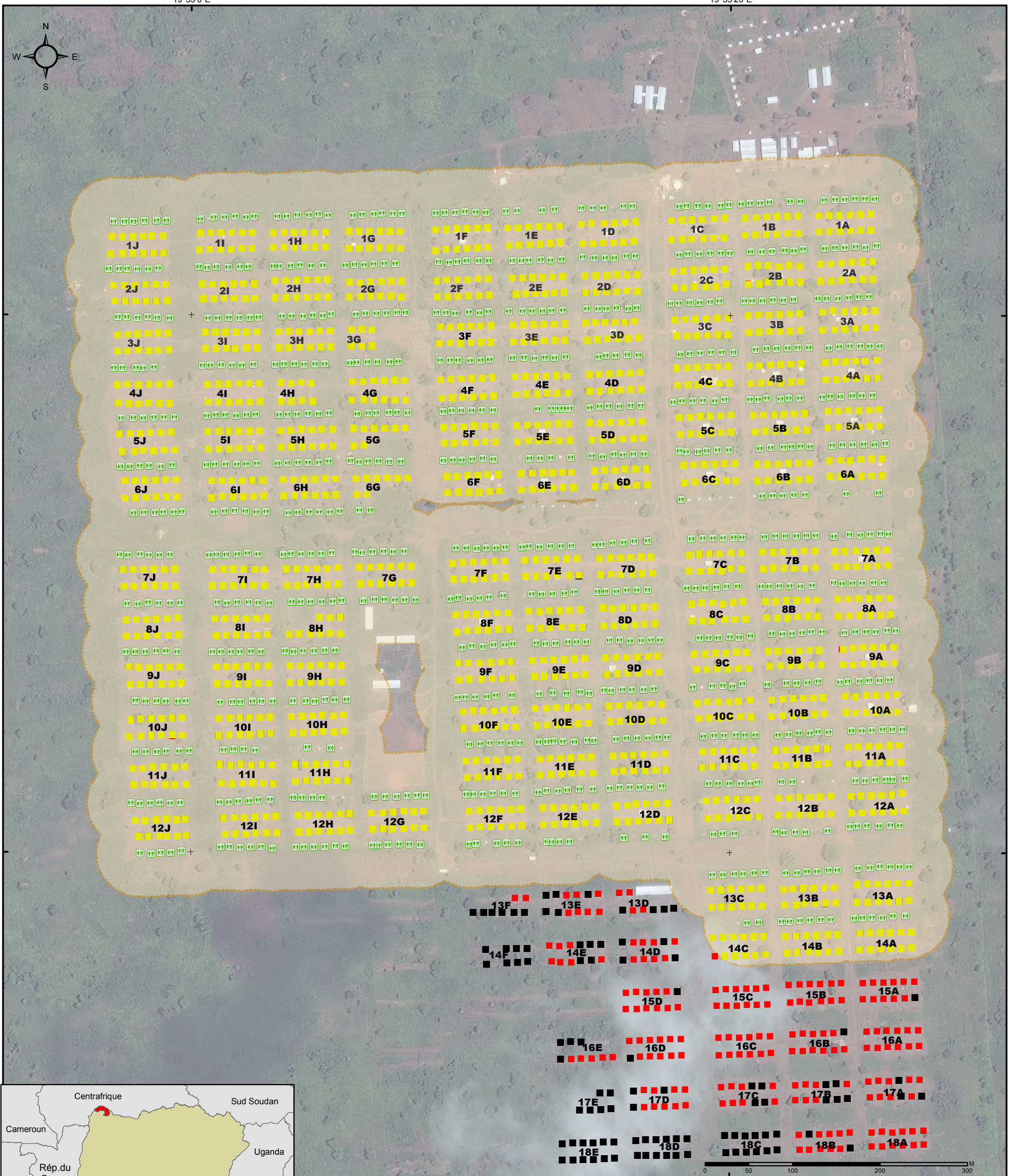


4°32'40"N

4°32'40"N

4°32'20"N

4°32'20"N



Distance des blocs fonctionnels

- Abri à moins de 50 mètres d'un bloc
- Abri occupé à plus de 50 mètres d'un bloc
- Abri non occupé à plus de 50 mètres d'un bloc

Selon les standards UNHCR, la distance entre un abri et une latrine ne doit pas être supérieure à 50 mètres.
182 abris occupés sont situés à plus de 50 mètres d'une latrine (572 personnes).

Note: Les données, désignations ou frontières utilisées dans cette carte ne sont pas garanties sans erreur et n'impliquent en aucun cas la responsabilité ni l'approbation de REACH, de ses partenaires ou organisations associées, ni des bailleurs de fond mentionnés sur cette carte.

- Bloc fonctionnel
- 16A Adresse de la commune
- Zone de 50 mètres autour des blocs fonctionnels

Sources : Enquête REACH, 13 et 14 août 2015 ; Image satellitaire : DigitalGlobe WV03 du 27 juillet 2015
Projection : WGS 1984 UTM zone 34N
File : REACH_CON_Bili_Distance_latrines_Aou2015_A3_FR
Contact : reach.mapping@impact-initiatives.org